



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2020-228

PUBLIÉ LE 20 JUILLET 2020

Sommaire

Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris

75-2020-07-20-003 - Arrêté modifiant l'arrêté n°IDF-2019-01-14-011 portant désignation des personnalités appelées à siéger dans le 3ème collège des comités de gestion des caisses des écoles des arrondissements de Paris (2 pages)

Page 3

Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris

75-2020-07-20-003

Arrêté modifiant l'arrêté n°IDF-2019-01-14-011 portant
désignation des personnalités appelées à siéger dans le
3ème collège des comités de gestion
des caisses des écoles des arrondissements de Paris

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE
PRÉFET DE PARIS

**Arrêté modifiant l'arrêté n°IDF-2019-01-14-011 portant désignation des personnalités
appelées à siéger dans le 3^{ème} collège des comités de gestion
des caisses des écoles des arrondissements de Paris**

**LE PREFET DE LA REGION D'ÎLE-DE-FRANCE,
PREFET DE PARIS,
COMMANDEUR DE LA LEGION D'HONNEUR,
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le livre II du code de l'éducation, notamment son article R.212-27 ;

VU la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982 modifiée relative à l'organisation administrative, de Paris, Marseille et Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale ;

VU la loi n° 2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU l'arrêté préfectoral n°IDF-2019-01-14-011 du 14 janvier 2019 portant désignation des personnalités appelées à siéger dans le 3^{ème} collège des comités de gestion des caisses des écoles des arrondissements de Paris, pour une période de trois ans ;

VU l'arrêté académique du 11 mars 2019 portant modification de la carte scolaire dans l'enseignement du premier degré public de Paris pour l'année 2019/2020 ;

VU le courriel du 16 juillet 2020 de la directrice de cabinet du maire de Paris Centre ;

CONSIDERANT que M. Philippe LAPEYRE est proposé par le Maire de Paris Centre pour siéger au sein du comité de gestion de la caisse des écoles de Paris Centre,

SUR la proposition de la préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, assurant les fonctions de préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Monsieur Philippe LAPEYRE est désigné pour siéger au sein du 3^{ème} collège du comité de gestion de la caisse des écoles de Paris Centre à compter du 20 juillet 2020.

ARTICLE 2 : La préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, assurant les fonctions de préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris et le président du comité de gestion de la caisse des écoles de Paris Centre, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, 17 juillet 2020

Pour le préfet de la région d'Ile-de-France,
préfet de Paris, et par délégation,

la préfète, secrétaire générale
de la préfecture de la région d'Ile-de-France,
préfecture de Paris

SIGNÉ

Magali CHARBONNEAU